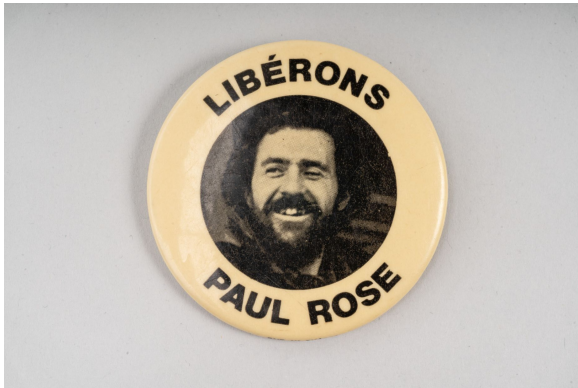


Macaron

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/macaron-2022-012-069/>

Collections / macaron



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Ce macaron à épingle à couche rond blanc comporte une photographie noir et blanc en portrait d'un homme barbu. Autour de celle-ci, il y a des inscriptions en noir.

Numéro d'accession 2022.12.69

Matériaux métal, papier, plastique

Dimensions 5,3 cm

Contexte historique

Il s'agit d'un macaron demandant explicitement la libération de Paul Rose. Au début des années 1960, le Front de libération du Québec (FLQ) est fondé, un mouvement indépendantiste québécois. Des membres de ce groupe organisent plusieurs gestes d'éclat, dont des attentats à la bombe. En lien avec ces événements, des membres du FLQ sont emprisonnés, souvent dans des pénitenciers fédéraux. Le terme prisonnier politique commence à circuler. Cette expression ne fait pas l'unanimité. Effectivement, plusieurs considèrent qu'elle n'a pas sa place dans la société canadienne, qui reconnaît la liberté de parole et d'association.

Au fil des années, des militants donnent leur appui et réclament la libération de ces prisonniers politiques. Cela fait d'ailleurs l'objet d'une des demandes lors de la crise d'octobre 1970. Durant cette crise, Paul Rose est un acteur central, puisqu'il fait partie de la cellule Chénier (avec Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie) qui organise l'enlèvement du ministre provincial Pierre Laporte. Ce dernier décède lors des événements. Paul Rose est condamné à deux peines d'emprisonnement à vie pour enlèvement et meurtre.

Une dizaine d'années plus tard, des événements viennent raviver cette lutte. En avril 1979, Pierre-Paul Geoffroy se fait refuser la libération conditionnelle une quatrième fois. Ensuite, le 16 octobre de cette même année, jour anniversaire de la proclamation de la loi des mesures de guerre, on crée le Comité d'annistie générale (CAG), soutenant la libération de tous les détenus politiques québécois. Le CAG fait circuler une pétition requérant leur libération immédiate et sans condition. Le comité reçoit rapidement des appuis : Ligue des droits et libertés, Simone et Michel Chartrand, la CSN, le Groupe socialiste des travailleurs, le Regroupement des militants syndicaux, etc. Paul Rose

obtient la libération conditionnelle le 20 décembre 1982.

© Collection Pointe-à-Callière, don de Simon Turmel, 2022.012.069

Photo de Michel Julien